

Arrêté ARS et Départemental n°2024-14-0234

**Portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement d'accueil médicalisé pour personnes handicapées EAM LA LAUZIERE situé à SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE (73130)**

**GESTIONNAIRE : DELTHA SAVOIE**

**La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes**

**Le Président du Conseil départemental de la Savoie**

Vu le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième du chapitre II, et section première du chapitre III ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret no 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 28 avril 2008 autorisant l'Association DELTHA Savoie à la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 12 places à SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE (73130) ;

Vu l'arrêté ARS/Départemental n°2022-14-0185 en date du 16 juin 2022 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du Foyer d'Accueil Médicalisé FAM LA LAUZIERE situé à SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE (73130) par le changement de dénomination de l'établissement en EAM LA LAUZIERE et la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant les conclusions de l'évaluation de la structure transmise le 11 décembre 2023, favorables au renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l'EAM LA LAUZIERE situé à SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE (73130) ;

## ARRÊTENT

**Article 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles délivrée à l'association DELTHA Savoie pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil médicalisé EAM LA LAUZIERE sis 31 route de Saint François à SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE (73130) a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 28 avril 2023.

**Article 2** : Le renouvellement de cette autorisation, à l'issue des 15 ans, soit le 28 avril 2038 est notamment subordonné aux résultats de l'évaluation ou des évaluations mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans le respect des conditions prévues à l'article L.313-5 du même code.

**Article 3** : Les caractéristiques de la présente décision sont enregistrées comme suit au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux FINESS (voir annexe).

**Article 4** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes, selon les termes de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans leur accord.

**Article 7** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et/ou du Président du Département de Savoie, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) .

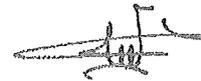
**Article 8** : Le Directeur départemental de la Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et la Directrice du pôle social du département de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le **10 JUIL. 2024**

La Directrice Générale  
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président  
du Département de la Savoie

P/ La directrice générale et par délégation  
Le directeur de l'autonomie  
Raphaël GLABI



**Corinne WOLF**

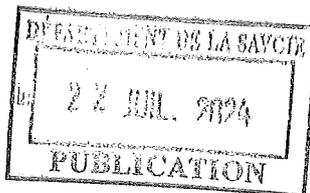
Pour le Président

La vice-présidente déléguée

**22 JUIL. 2024**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



**Annexe FINESS**

**Mouvements FINESS : renouvellement de l'autorisation**

**Entité juridique : DELTHA SAVOIE**

Adresse : 134 Allée des Ateliers – 73 250 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

N° FINESS EJ : 73 078 481 6

Statut : 61 - Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

**Etablissement : EAM LA LAUZIÈRE**

Adresse : 31 Route de Saint François – 73 130 SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE

N° FINESS ET : 73 000 730 9

Catégorie : 448 - Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour Personnes handicapées (EAM)

**Equipements :**

Triplet					
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité autorisée	Dernier arrêté
1	966 Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	11 Hébergement Complet Internat	117 Déficience intellectuelle	12	2022-14-0185

**Conventions :**

N°	CONVENTION	DATE CONVENTION
01	CPOM	01/01/2017

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20240716-2024-14-0234-AR  
Date de réception préfecture : 16/07/2024